

COMMUNE DE PERON (AIN)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 01 avril 2025

Objet : PROGRAMME TRAVAUX FORESTIERS 2025 **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE SYLV'ACCTES.**

L'An deux mil vingt-cinq, le premier du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal et mariages de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Dominique BLANC Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 14

Nbre votants : 17

Etaient présents

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,

Mme Rossas Amandine, M. Girod Claude, Adjoints,

M. Blanc Jérémy, Conseiller Délégué,

Mmes De Jesus Catherine, Fol Christine, Fournier Céline, Hugon Denise,

Quinio Marie-Madeleine, Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales,

MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Visconti Régis,

Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

M. Pons Alexandre, Adjoints,

Mme Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à Mme De Jesus Catherine, Conseillère,

Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire,

M. Martinod Guillaume, Conseiller, a donné une procuration à M. Visconti Régis, Conseiller,

Mme Golay-Ramel Martine, M. Felix-Fiardet Bastien, Conseiller.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le programme d'actions 2025 préconisé par l'Office National des Forêts pour la gestion de la forêt soumise de Péron, approuvé lors du vote du budget primitif ce même jour. Elle précise que les travaux d'investissement étant subventionnables, il y aurait lieu de solliciter l'aide correspondante auprès de Sylv'Accts Rhône-Alpes, association créée en 2015 pour soutenir les actions forestières vertueuses en Auvergne-Rhône-Alpes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTE le programme d'action 2025 suivant :

- Travaux de maintenance – section de fonctionnement

Entretien du périmètre : débroussaillement manuel

Localisation : parcelles 4u,64u à 66u,

Entretien du parcellaire : mise en peinture

Localisation : parcelles 4u, 15u, 16u, 64u à 66u,

Pour un montant de 10 860 € HT,

-Travaux sylvicoles – section d’investissement

Intervention en futaie irrégulière : travaux axés majoritairement sur dégagement de semis pour favoriser « les essences feuillus » en priorité mais avec conservation mélange avec résineux

Localisation : parcelle 68u,

Pour un montant arrêté à la somme de 4 260 € HT.

Ces travaux d’investissement sont susceptibles d’être subventionnés à hauteur de 50 % par l’association Sylv’Accts Rhône-Alpes, soit 2 130 € HT,

DELEGUE à l’Office National des Forêts la réalisation de l’ensemble des travaux de ce programme 2025,

DIT que les crédits correspondant aux prestations retenues ont été prévus au budget primitif 2025 suivant le programme d’actions 2025 :

➤ En section de fonctionnement :

* à l’article 61524 pour les travaux de maintenance forestière : 10 860 € HT assujettis à la TVA,

➤ En section d’investissement :

* à l’opération 117 travaux forestiers 2025 pour les travaux sylvicoles : 4 260 € HT assujettis à la TVA,

DIT que la subvention prévisionnelle de l’association Sylv’Accts, estimée à 2 130 € HT 50% des travaux, a également été inscrite au budget primitif 2025 à l’opération 117 travaux forestiers 2025,

AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint en cas d’empêchement, à signer le programme d’action 2025 et le devis de l’ONF correspondants, toutes pièces et toutes demandes de financement se rapportant à l’engagement de ces travaux, notamment le dossier déposé auprès de l’association Sylv’Accts.

Fait et délibéré, les jour et mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire.

